



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1325

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des quais de la gare - Convention de participation financière aux études et aux travaux - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1325**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Priest

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des quais de la gare - Convention de participation financière aux études et aux travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire, et plus particulièrement dans le cadre de l'action 25 "développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine". Un des objectifs de ce projet est de favoriser le report modal vers les transports collectifs structurants, notamment le réseau ferroviaire.

Cet objectif de report modal trouve toute sa cohérence lors de projets urbains de requalification des pénétrantes routières ou autoroutières dans l'agglomération lyonnaise.

C'est ainsi que la Communauté urbaine de Lyon mène actuellement un projet de restructuration urbaine sur le quartier Mermoz (Lyon 8°) pour le désenclavement des parties nord et sud de ce quartier. Le point d'orgue de l'opération est la démolition complète du pont autoroutier Mermoz-Pinel, la requalification de l'avenue Jean Mermoz et la restructuration du bâti. La démolition de cet ouvrage, programmée à partir de février 2010, nécessite la recherche de solutions adéquates afin d'inciter un report modal sur les transports collectifs structurants.

Les conditions de réussite d'un report modal des flux sur le corridor A 43 vers Lyon ont été examinées dans le cadre du partenariat REAL.

C'est ainsi que certains TER périurbains sont aujourd'hui à saturation aux heures de pointe sur cet axe. Il s'agit de trains à 2 niveaux constitués de 3 caisses (TER2N tri-caisse) d'une capacité totale de 330 passagers. Des rames supplémentaires ont d'ores et déjà été commandées par la région Rhône-Alpes pour un passage à 6 caisses.

Les TER composés de rames à 6 caisses seront alors d'une longueur de 165 mètres. Or, les quais de la gare de Saint Priest (quais 1 et 2) ne sont pas suffisamment longs pour permettre aux usagers se trouvant dans la voiture de queue de descendre en gare en toute sécurité. Il est donc nécessaire d'allonger les deux quais.

A la demande des partenaires, Réseau ferré de France (RFF) recherche les solutions pour permettre la réalisation des travaux avant la fin de l'année 2010, ce qui est un délai exceptionnel par rapport à une planification normale des travaux. Si aucune solution n'est trouvée, RFF précise que le créneau suivant serait entre fin mars et fin mai 2011.

Les travaux auront principalement lieu de nuit, avec des limitations temporaires de vitesse pendant une période de 2 à 3 semaines par voie, lors des travaux de fondation proches de la plateforme ferroviaire (ballast, rails).

La SNCF a pris l'engagement de procéder à un allongement temporaire des trains (passage à 5 caisses au lieu de 6 en définitif, en hybridant deux types de matériel) à partir de septembre 2010, dans l'attente de l'aménagement des quais.

Le coût prévisionnel des études préliminaires, études d'avant-projet et des travaux pour les quais de Saint Priest est évalué à 422 000 € en euros courants, à échéance de réalisation. Le financement est partenarial et partagé entre la région Rhône-Alpes, RFF et la Communauté urbaine de Lyon.

Libellé	Total	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine de Lyon	RFF
pourcentage	100	25	50	25
Total (en € HT courants)	422 000	105 500	211 000	105 500

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement à RFF sont exonérées de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 211 000 € au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre des études et des travaux d'allongements des quais 1 et 2 de la gare de Saint Priest,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, RFF et la région Rhône-Alpes.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2122 pour un montant total de 211 000 € au titre de l'enveloppe 2010.

4° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et 2011 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.